Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 19 (1989)

Heft: 12

Rubrik: Votre argent : les fonds de placement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GEORGES BAHISSON
VOTRE
ARGENT

Les fonds de placement

La constitution et la gestion d'un portefeuille d'actions ou d'obligations, ou l'acquisition d'un patrimoine immobilier, requièrent des connaissances spécifiques et des moyens financiers importants. Ces questions impliquent en effet l'accès à des sources d'informations fiables, afin d'être à même de prendre les bonnes décisions, au bon moment. L'investisseur doit également disposer de capitaux conséquents: l'achat d'un immeuble représente un gros investissement - quant à un placement en actions ou en obligations, il faut être en mesure d'acheter des titres d'un assez grand nombre d'entreprises afin d'obtenir une bonne répartition des chances de plus-value et des risques. Les fonds de placement rendent accessibles au plus grand nombre les avantages découlant d'un portefeuille-titres ou d'un patrimoine immobilier. Les apports en argent des personnes achetant les parts de fonds de placement offertes au public constituent, en effet, une fortune que la direction

du fonds place afin d'obtenir une performance optimale et de réduire simultanément les risques.

L'idée de grouper des capitaux, de les doter d'une gestion spécialisée, confiée à des tiers, n'est pas nouvelle.

Dès la fin du Moyen Age, à une époque où les prêts à intérêts étaient interdits par l'Eglise, certains banquiers, comme les Fugger d'Augsbourg, véritable dynastie de commerçants et de banquiers du XVe siècle, organisaient déjà des «placements indirects» de capitaux.

En 1822 fut créée la Société Générale des Pays-Bas (aujourd'hui la célèbre et vénérable Société Générale de Belgique), certes banque d'affaire destinée à favoriser l'essor de l'industrie, mais qui, par certains côtés, ressemblait déjà à un fonds commun de placement.

L'idée se répandit en Europe: en Suisse, un premier essai eut lieu, à Genève, en 1849, avec la fondation de l'«Omnium civil genevois d'emploi de fonds», malheureusement sans lendemain. Mais c'est en Angleterre, aux

environs de 1860, que les premiers véritables fonds de placement modernes ou «Investment Trusts» virent le jour.

L'essor véritable des Investment Trusts se situe aux Etats-Unis, après la Première Guerre mondiale. En 1928, 500 fonds de placement y géraient environ 7 milliards de dollars. Le krach de 1929 entraîna la disparition de plus de la moitié d'entre eux et l'activité ne reprit véritablement qu'en 1940, avec la promulgation de l'Investment Company, réglementant les fonds de placement aussi strictement que la législation suisse en vigueur aujourd'hui.

Dans notre pays, les premiers fonds de placement modernes datent de 1930, avec la fondation de la Société Internationale de placements, suivie, en 1938, par celle de la Société INTRAG, créée par l'UBS et trois banques privées.

Dans mon prochain article, je détaillerai la réglementation suisse concernant les fonds de placement, ainsi que les différents types de fonds actuellement proposés.

G.B.

L'apparition, dans la presse, de petites annonces d'offres d'emploi destinées aux grand-mères est un phénomène révélateur. Que nous l'idéalisions ou pas, nous recherchons tous au fond de nous-mêmes cette personne supposée dévouée, emplie de bonté et de patience, suffisamment débarrassée des soucis et du stress de la vie dite «active» pour inconditionnellement - ou presque - s'occuper un peu de nous. A savoir de nos enfants, du chat, de la maison, mais en réalité de nous par besoins interposés! Difficile de dire si cette grand-mère idéale, voire magique, existe vraiment sur une vaste échelle. Une chose est sûre: elle est recherchée. (Les grand-pères sont tout aussi recherchés; mais depuis fort longtemps déjà, et l'on parle alors de retraités, particulièrement appréciés pour s'occuper de jardins, de surveillance de propriétés et pour divers bricolages.)

Dans les années 70 fut créé dans la région parisienne le service des «Grand-mamans de secours», initiative bientôt suivie par la Grande-Bretagne et quelques villes comme Genève. Le babysitting changeait de look! Le nouveau service se révélait utile sur plusieurs plans: il permettait à certaines aînées de reprendre une activité relationnelle tout en gagnant quelque argent, comblait d'aise certains gosses et offrait aux parents des gardiennes auxquelles on pouvait faire confiance pratiquement les yeux fermés. Rien ne vaut, en effet, l'expérience. Qui, mieux

BEAU SOLEIL

Etablissement médico-social pour personnes âgées. Vue sur le lac et les Alpes, jardin ombragé. C. et H. Oulevey, 1806 Saint-Légier/Vevey Parc Route des Epélévoz Tél. (021) 943 11 74

Maison de repos Etablissement médico-social

MAURICE BUGNON

Route de Rovray, 1462 Yvonand Tél. (024) 3111 34 - 3111 28

Etablissement médical accueillant des personnes âgées de type C et D Service U.A.T.

Même adresse: Cabinet physiothérapie Monique Zali-Bugnon